

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3614

28 novembre 2014

SOMMAIRE

Delphi Holdfi Holdings S.à r.l.	173426	Los Indios S.à r.l.	173432
Delphi International Operations Luxem- bourg S.à r.l.	173427	Luna Management	173434
FHG	173472	Lungo Mare S.A.	173428
FIBEM	173472	Luxembourg Hospitality	173428
Haxo S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	173426	Luxembourg Investment Company 3 S.à r.l.	173428
Hekuba S.à r.l.	173426	Maininvest S.A.-SPF	173437
INTERGIN Spf S.A.	173432	Mainzer Landstrasse S.à r.l.	173434
Jardine Schindler (Pacific) S.à r.l.	173429	Maira Investment S.A.	173437
J.C.C.C. SA	173433	Mammola S.à r.l.	173438
Kapture S.A.	173430	Mango Luxembourg S.à r.l.	173438
KB Group S.à r.l.	173430	Mantaray Software S.à r.l.	173439
Kids Play Business	173430	Martley Holding S. à r.l.	173434
Kids Play Business	173429	Middlesex S.à r.l.	173434
La Mia Terra S.à.r.l.	173429	Mykerinos S.A.	173439
La Raphije S.A.	173431	Naga Luxembourg	173439
LeadModArt Picture Productions S.à r.l.	173430	NN Metal Holding S.A.	173440
Le Verdon S.A., SPF	173427	Phosfanatio International Limited	173440
LGIG Objekt Donau S.à r.l.	173431	Tailor European Holding S.à r.l.	173453
Lidl Belgium Gmbh & Co.KG	173432	Thunderbird E S.à r.l.	173459
		Travis Capital S.à r.l.	173461

Haxo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 137.932.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 octobre 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 50 rue Charles Martel, 1^{er} étage, L-2134 Luxembourg.
L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet immédiat, de l'administrateur suivant:

- Monsieur Marc THILL, administrateur, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de procéder à la nomination de deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Monsieur Claude ZIMMER, en qualité de président du conseil d'administration est domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014170441/23.

(140194766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Hekuba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.552.676,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.136.

—
Extrait des résolutions des associés du 27 octobre 2014

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Andreas Steyer en tant que gérant A de la Société avec effet au 27 octobre 2014;

- de nommer Birol Yücel, né le 1^{er} janvier 1968 à Eregli, Turquie, demeurant professionnellement au Kislak Sokak No. 10/1, 34470 Sariyer - Istanbul, Turquie, en tant que gérant A de la Société avec effet au 27 octobre 2014 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170443/15.

(140194863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Delphi Holdfi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 173.043.

—
EXTRAIT

En date du 28 octobre 2014, l'associé unique de la Société, Delphi Automotive Operations UK Limited, a approuvé (i) la démission de M. Jean-Michel PAUMIER de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014 et (ii) la nomination de M. Christophe MOULIN, né le 23 janvier 1977 à Toulouse, France, avec adresse professionnelle à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet à compter du 1^{er} novembre 2014 et pour une durée illimitée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Bradley Allan SPIEGEL, gérant de catégorie A;

- M. David Matthew SHERBIN, gérant de catégorie A;

- M. Christophe MOULIN, gérant de catégorie B; et

- Mme Isabelle Marthe Odette VAGNE, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014170348/22.

(140195241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.200.050,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.207.

—
EXTRAIT

En date du 28 octobre 2014, l'associé unique de la Société, Delphi International S.à r.l., a approuvé (i) la démission de M. Joseph Russell MASSARO de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2014 et (ii) la nomination de M. Christophe MOULIN, né le 23 janvier 1977 à Toulouse, France, avec adresse professionnelle à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet à compter du 1^{er} novembre 2014 et pour une durée illimitée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Bradley Allan SPIEGEL, gérant de catégorie A;
- Mme Isabelle Marthe Odette VAGNE, gérant de catégorie A;
- M. Vincent FAGARD, gérant de catégorie B;
- M. Jean-Michel PAUMIER, gérant de catégorie B; et
- M. Christophe MOULIN, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014170349/23.

(140195242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Le Verdon S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 180.331.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Le VERDON S.A., SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 octobre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14341.

- que la société «Le VERDON S.A., SPF» (la «Société»), société anonyme de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 180 331,

constituée selon un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 16 septembre 2013 et publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2767 du 06 novembre 2013,

se trouve à partir de la date du 16 octobre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 25 septembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170504/26.

(140194691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Lungo Mare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.436.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 octobre 2014 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été ordonné.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Lungo Mare S.A. (en liquidation)

Un mandataire

Référence de publication: 2014170506/15.

(140194666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Luxembourg Hospitality, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.375.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un transfert de parts sociales du 3 novembre 2014 que la société

- AIM Services S.à r.l. a cédé 638 parts sociales de classe A à DOVEMCO Limited, dont le siège social sis: Strati Myrivili 5, Strovolos, 2046, Nicosia, Cyprus; numéro de registre HE305930;

- DH Luxembourg II S.à r.l. a cédé 11.862 parts sociales de classe B à LOMERCOS Limited dont le siège social sis: Strati Myrivili 5, Strovolos, 2046, Nicosia, Cyprus; numéro de registre HE333026.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Pour Luxembourg Hospitality S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014170507/18.

(140195323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Luxembourg Investment Company 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.852.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 octobre 2014:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Elliott International, L.P., inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le n° CR-10177, avec siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1 - 1104, Iles Caïmanes	8.250
Wakefield Securities LLC., inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le n°5216625 avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats Unis d'Amérique	4.250
Total	<u>12.500</u>

Luxembourg, le 04.11.2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 3 S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014170508/23.

(140195469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

La Mia Terra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3890 Foetz, 4, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 50.792.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «La Mia Terra S.à.r.l.», avec siège social à L-3890 Foetz, 4, rue du Brill, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 50.792, reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 31 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 341 du 25 juillet 1995, ce qui suit:

Les associés acceptent la démission de Monsieur Guiseppe SPINELLI, cuisinier, né à Luxembourg, le 1^{er} août 1974, demeurant à L-4951 Bascharage, 17, Cité Charles de Gaulle, comme gérant technique de la société.

Les associés acceptent la démission de Madame Claudia SPINELLI, ouvrière, née à Luxembourg, le 02 août 1983, demeurant à L-3209 Bettembourg, 23, a Leischemer, comme gérante administrative de la société.

Est nommé nouveau gérant technique de la société pour une durée indéterminée pour la branche de débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration:

- Monsieur Silvestro SPINELLI, commerçant, né à Sammichele di Bari (Italie), le 12 septembre 1947, demeurant à L-3899 Foetz, 10, rue Theodore de Wacquant

Est nommé nouveau gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Laura LOCOROTONDO, commerçante, épouse SPINELLI, née à Noci (Italie), le 27 septembre 1957, demeurant à L-3899 Foetz, 10, rue Theodore de Wacquant

La société est valablement engagée par la signature isolée du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Foetz, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014170509/26.

(140194600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Kids Play Business, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.270.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014170496/12.

(140194881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Jardine Schindler (Pacific) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.690.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 29 octobre 2014, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Alec Chi Chiu Tong de son mandat de gérant de classe B a été acceptée par l'associé unique.

2. Monsieur Trevor Fitzsimmons, né le 09 mars 1961 à Paisley, Scotland, avec adresse professionnelle au Flat A 7/F, Monmouth Villa, 3 Monmouth Terrace, HKG, Hong Kong, a été nommé en tant que gérant de classe B de la société avec effet au 1^{er} novembre 2014 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014170481/20.

(140194137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Kapture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 189.077.

Suite au conseil d'administration du 31 octobre 2014, le transfert du siège social est approuvé par l'ensemble des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arié KORPEL / Myriam EICHENWALD

Administrateur Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2014170487/12.

(140195230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

KB Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LeadModArt Picture Productions S.à r.l.).

Siège social: L-9217 Diekirch, 7, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 168.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014170491/12.

(140194714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Kids Play Business, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.270.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Bertrand COULOMB, gérant de sociétés, né le 12 octobre 1966 à Laxou (France), demeurant à F-57245 Chesny, 9, rue Port Sainte Marie.

I. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société "KIDS PLAY BUSINESS", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 19 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1618 du 6 juillet 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177.270. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Ceci étant exposé, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

173431

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange, à l'adresse suivante: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi dans la commune de Rodange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à neuf cents euros (EUR 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Coulomb, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49736. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170495/42.

(140194710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

La Raphije S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 468, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.722.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 juin 2014

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Simone ZIMONE, avec adresse professionnelle au 468, route de Longwy, L-4832 RODANGE, comme Présidente du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014170510/14.

(140194707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

LGIG Objekt Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.234.100,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.329.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire en date du 04 Novembre 2014.

1) La liquidation de la société LGIG Objekt Donau S.à r.l. (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Référence de publication: 2014170518/14.

(140195184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Lidl Belgium GmbH & Co.KG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7526 Mersch, 7, Um Mierscherbiérg.
R.C.S. Luxembourg B 52.309.

—
AUSZUG

Die nachfolgende Veröffentlichung bezieht sich auf folgende Zweigniederlassung der Gesellschaft

- Niederlassung Mersch, L-7526 Mersch, 7, Um Mierscherbiérg.

Es wird hiermit angezeigt, dass Herr Georg Josef Fischer, durch Geschäftsführerbeschluss vom 6. April 2012 mit Wirkung vom 20. Mai 2011, als Handlungsbevollmächtigter ("Geschäftsführer der Niederlassung") abberufen wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014170519/15.

(140194822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Los Indios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 78.871.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 octobre 2014.

Révocation de la gérante administrative Madame Hamouth Elvire, demeurant au 414 route de Thionville L-5884 Hesperange.

Nomination du nouveau gérant technique et administratif Monsieur Miech Jacques, demeurant au 177 route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Changement du siège social du 373 Route de Thionville 1-5887 Hespérange déménageant au 2B Rue de l'Alzette L-5812 Hespérange.

Changement des actionnaires:

Ancienne actionnaire:

Madame Hamouth Elvire, demeurant au 414 route de Thionville L-5884 Hesperange. -100% parts

Nouveaux actionnaires:

- MEDISTAR SARL résidant au 2B Rue de l'Alzette L-5812 Hespérange + 75% parts

- Monsieur Poupart Daniel résidant au 22 rue Principale L-8366 Hagen + 25% parts

Annulation du pouvoir de signature d Madame Hamouth Elvire

Nouveau pouvoir de signature unique de Monsieur Miech Jacques

Hespérange, le 27 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2014170521/25.

(140195095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

INTERGIN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 47.115.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 octobre 2014

Le conseil d'administration accepte la démission de Madame Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Konzern S.à.r.l, ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014170472/23.

(140194507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

J.C.C.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 16A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 134.539.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J.C.C.C. S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.539 (NIN 2007 2239 173),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Dudelange, en date du 8 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 131 du 17 janvier 2008,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal ESPEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui se désigne lui-même comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée est présidée par

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-5751 Frisange, 16A, rue Robert Schuman.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Frisange.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Frisange et de fixer la nouvelle adresse à L-5751 Frisange, 16A, rue Robert Schuman.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Frisange."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. ESPEN, M. FUNCK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 octobre 2014. Relation: ECH/2014/2074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170479/50.

(140194921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Luna Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.600,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 158.904.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014170528/12.

(140194755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Mainzer Landstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.984.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.008.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014170538/12.

(140194878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Martley Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.104.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 3 novembre 2014:

- La démission d'Alan Botfield, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 15 octobre 2014.

- Jean-Marc McLean, né à Port-of-Spain, Trinité et Tobago le 13 mars 1976, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2014 et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014170543/15.

(140195321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Middlesex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.643.

In the year two thousand fourteen, the twenty-sixth day of September,
before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

“Middlesex JV S.à r.l.”, a private limited company Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 122.711 (the Sole Shareholder),

the above appearing party being hereby represented by Mrs. Aleksandra SAJKIEWICZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a sole (1) proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of “Middlesex S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on November 14th, 2005 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 15th, 2006 under number 771,

registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 113.643 (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 20 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 June 2009 under number 1102.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entirety of the share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Change of the financial year of the Company so that such financial year begins on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of July of the following year, it being understood that the current financial year, which started on 1 January 2014, shall be ended as of 31 July 2014;

2. Amendment to articles 20 and 21 of the Articles of the Company in order to reflect the change of financial year specified under item (1.) above; and

3. Miscellaneous.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so that such financial year begins on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of July of the following year.

In light of the above, the Sole Shareholder resolves to amend articles 20 and 21 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **20.** The financial year begins on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of July of the following year.”

“ **21.** Each year on the thirty-first (31) of July, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.”

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder acknowledges that the current financial year, which started retroactively on 1 January 2014, shall be ended retroactively as of 31 July 2014; and the new financial year shall begin with effect as of 1 August 2014 and end on 31 July 2015.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

WHEREOF, The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-six septembre,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

«Middlesex JV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg), sous le numéro B 122.711 (l'Associé Unique),

représentée par Me Aleksandra SAJKIEWICZ, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une unique (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée (l'«Associé Unique») de «Middlesex S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 14 Novembre 2005 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 Avril 2006 numéro 771,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 113.643 (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 Avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 Juin 2009 numéro 1102.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence le premier (1) août de chaque année et s'achève le trente et un (31) juillet de l'année suivante, étant entendu que l'année sociale en cours, qui a commencé le 1 janvier 2014, s'achèvera au 31 juillet 2014;

2. Modification des articles 20 et 21 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'exercice social défini au point (1.) ci-dessus; et

3. Divers.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence le premier (1) août de chaque année et s'achève le trente-et-un (31) juillet de l'année suivante.

Au vu la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 20 et 21 des Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **20.** L'exercice social commence le premier août de chaque année et se termine le trente-et-un juillet de l'année suivante.»

« **21.** Chaque année, au trente et un juillet, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant les indications de valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique prend acte que l'année sociale en cours, qui a commencé le 1^{er} janvier 2014, s'achèvera rétroactivement au 31 juillet 2014; et la nouvelle année sociale prendra effet rétroactivement au 1^{er} août 2014 et s'achèvera au 31 juillet 2015.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ huit cents Euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. SAJKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. LAC/2014/45286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014170546/115.

(140195342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Maininvest S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 47.119.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2013 a renouvelé:

- Monsieur Jean-Marie SCHOCKMEL, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, dans son mandat d'administrateur et administrateur-délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2018,

- Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2018,

- Monsieur Etienne PIGEON, employé privé, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2018,

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, établie et ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, dans son mandat de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014170549/21.

(140194829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Maira Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 113.508.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue le 03 novembre 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de leurs postes d'administrateurs de la société:

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né à San Dona' di Piave (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15 Novembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs de la Société avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2020:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (R.C.S. Luxembourg B 149.718) ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260, avec Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville, France, et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent de la société.

3) L'Assemblée décide de démissionner, avec effet immédiat, de son poste de président du Conseil d'Administration de la société:

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

4) L'Assemblée décide de nommer, au poste de président du conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2020:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande, France, demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

5) L'Assemblée décide démissionner, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société:

- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

6) L'Assemblée décide de nommer, au poste de commissaire aux comptes de la Société, la société Revisora S.A. (RCS Luxembourg B 145.505), ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2020.

7) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAIRA INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2014170550/45.

(140194528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Mammola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4605 Differdange, 29, rue Adolphe Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 173.416.

En date du 1^{er} novembre 2014, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Massimo CALLA, né à Locri (Italie), le 16 décembre 1979 (n° matricule 19791216055), demeurant à L-4831 Rodange, 202, route de Longwy, a cédé ses deux-cent vingt-cinq (225) parts sociales lui appartenant comme suit:

vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Vincenzo FIORENZI né à Cinquefrondi (Italie), le 22 avril 1986 (n° matricule 19860422231) demeurant à L-4610 Niederkorn, 88, rue de Longwy;

et deux cents (200) parts sociales à Monsieur Domenico SITA, né à Siderno (Italie), le 9 décembre 1984, demeurant à L-4650 Niederkorn, 90, rue de Prinzenberg;

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Monsieur Vincenzo FIORENZI	250 parts sociales
Monsieur Domenico SITA	250 parts sociales
TOTAL: CINQ CENT PARTS SOCIALES	500 parts sociales

La nouvelle adresse du gérant unique Monsieur Domenico SITA est L-4650 Niederkorn, 90, rue de Prinzenberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014170551/21.

(140195086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Mango Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.432.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 30 octobre 2014

Est nommé gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Madame Maria Jesus GARCIA LECUMBERRI demeurant professionnellement au 9-11, Poligono Industrial Riera de Caldes, 08184 Palau-solità i Plegamans-Barcelone, (Espagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014170553/15.

(140194500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Mantaray Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 151.757.

—
EXTRAIT

En date du 30 octobre 2014, Monsieur Alban Jérôme CALCAGNO a démissionné de son poste de gérant administratif de la Société avec effet immédiat.

Il résulte d'un contrat de cession portant sur 165 parts de la société MANTARAY SOFTWARE S.à r.l. (représentant 33% du capital social de la Société) conclu entre Monsieur Alban Jérôme CALCAGNO et Monsieur Manuel GOEYERS en date du 9 octobre 2014 que :

- Monsieur Alban Jérôme CALCAGNO, né le 15 février 1970 à Vuarrens (Suisse), résidant professionnellement au 11, rue de la Gare, CH-1260 Nyon 2 (Suisse), a cédé les cent soixante-cinq (165) parts sociales qu'il détenait,

- Monsieur Manuel GOEYERS, né le 30 novembre 1964 à Leuven (Belgique), résidant 31A, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel, a acquis les 165 parts cédées par Monsieur Alban Jérôme CALCAGNO et est désormais l'unique associé de la Société en date du 9 octobre 2014.

Faisant suite à la cession des 165 parts que Monsieur Alban Jérôme CALCAGNO détenait dans le capital social de la société MANTARAY SOFTWARE S.à r.l., Monsieur Alban Jérôme CALCAGNO n'est plus associé de la Société en date du 9 octobre 2014.

Walferdange.

Le gérant unique

Référence de publication: 2014170554/24.

(140195164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Mykerinos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014170565/13.

(140195362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Naga Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.808.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société du 28 octobre 2014 que la société Deloitte Audit ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, a été nommée en tant que Réviseur d'Entreprises agréé de la Société, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clôturant au 28 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170566/15.

(140194752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

NN Metal Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.190.

—
EXTRAIT

En date du 6 mai 2014, la société a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Houbert de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2014170575/11.
(140194495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Phosfanatio International Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 191.463.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of September.
Before Us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the Company established in Road Town, Tortola, British Virgin Islands under the denomination of "PHOSFANATIO INTERNATIONAL LIMITED", and having its registered office in PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands incorporated under the laws of British Virgin Islands on 10 February 2012, registered under number 1695310.

The Meeting begins at 4.00 p.m., with Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in 13, avenue François Clément (Résidence du Midi), L-5612 Mondorf-les-Bains, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Chris Oberhag, private employee, with professional address at 13, avenue François Clément (Résidence du Midi), L-5612 Mondorf-les-Bains.

The Meeting elects as scrutineer Ms Karola Böhm, private employee, with professional address in 13, avenue François Clément (Résidence du Midi), L-5612 Mondorf-les-Bains.

The Chairman then states that:

I. It appears that the shareholders of the Company representing the total capital are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1.- Acknowledgement and confirmation of resolutions adopted by the meeting of a Board of Directors of the Company held on 12/09/2014;

2.- Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the Company and to continue its corporate existence;

3.- Approval of the opening balance sheet and valuation report of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, remaining without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality;

4. - Complete restatement of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Phosfanatio International Limited" and under the form of a "société à responsabilité limitée", as provided for under the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, which Articles of Association shall after restating henceforth have the wording substantially set out in Annex 1 to the proxy;

5.- Confirmation of the establishment of the registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

6.- Confirmation of the appointment of the directors of the Company for an unlimited duration; and

7.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting acknowledges the resolutions adopted by a meeting of the board of directors of the Company held on 12 September 2014, at which all of the members of the board of directors of the Company were present, all of the resolutions at such previous board meeting having been passed by separate polls and unanimous votes, and by which such board meeting, the directors, among others, decided to transfer the registered office of the Company from P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, and at which meeting it was resolved and acknowledged, in accordance with corporate and civil Law of the British Virgin Islands, as well as the companies and civil Law of the Grand Duchy of Luxembourg, that such transfer of registered office shall take place and be implemented without dissolution and without any kind of liquidation of the Company.

The Meeting therefore formally confirms such former resolution, thereby resolving to decide on the other items on the agenda of this meeting in accordance with such prior resolutions.

Second resolution

The Meeting decides the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company and to continue its corporate existence.

Third resolution

The Meeting approves the opening balance sheet and a valuation report of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of British Virgin Islands Company's financial statements as of 30 June 2014 and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

Valuation

The value of the total net assets is stated in a report drawn up by the Directors of the Company, dated 12 September 2014.

The conclusion of the report reads as follows:

"Nothing has come to our attention that would lead us not to believe that, upon Continuation, the total value of the net assets of the Company of USD 3,893,094 does not at least correspond to the number and value of the shares in issue representing the capital of the Continuing Company."

That report of the Directors dated 12 September 2014 will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Said financial statements and valuation report, after signature *ne varietur* by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The Meeting resolves to adopt for the Company the form of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), as provided for under the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of "Phosfanatio International Limited" and to adopt new Articles of Association of the Company, which after their total restatement, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

Title I. - Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

Art. 2. Name. The Company is incorporated under the name of "Phosfanatio International Limited".

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To acquire, hold and dispose of, by any means, directly or indirectly, participatory interests or obligations in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests.

(b) The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issuer of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations

and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

(c) To acquire and manage negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(d) The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

(e) To undertake any and all activities in connection with the exploration, the exploitation and the mining of any and all natural resources.

(f) To provide or procure services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

(g) To participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable "Société de Participations Financières" according to applicable law.

3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 Where the board of directors of the Company determine that extraordinary events of a political, economic or social nature, have occurred or are imminent and that these developments or events would likely impair the normal activity of the Company at its registered office or easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at EUR 20,000 (EUR twenty thousand euro), represented by 20,000 (twenty thousand) shares of a par value of EUR 1 (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 As far as permitted by Law, the members may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.

6.3 As far as permitted by law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of shares shall be done pro rata in respect of all members; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 7. Shares.

7.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2 Shares may be freely transferred among shareholders.

7.3 If there is more than one shareholder the shares are transferable to non-shareholders only with the prior approval of the shareholders in a shareholders' meeting representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

7.4 Share certificates may be issued to shareholders in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

Title III. - Management

Art. 8. Directors.

8.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least two directors appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders that sets the term of their office. The directors need not be shareholders.

8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

Art. 9. Powers of Directors.

9.1 The board of directors shall have all powers, save those reserved by the Law or these Articles for the general meeting, to perform such acts and carry out such operations as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2 Subject to Article 9.3, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a shareholder of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.

9.3 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

9.4 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated by resolution of the sole director or board of directors.

Art. 10. Procedure.

10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

10.5 Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by (i) the Chairman of the meeting; or (ii) the Chairman of the succeeding meeting; or (iii) any director of the Company present at the meeting (whether in person, by way of conference telephone, similar communication equipment or otherwise) and, if one has been appointed, by the secretary. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by (i) the Chairman of the meeting (ii) the Chairman of the succeeding meeting, or (iii) any director of the Corporation present at the meeting (whether in person, by way of conference telephone, similar communication equipment or otherwise). The board of directors may, if it wishes, appoint a secretary who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions passed at the general meeting.

10.6 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

Art. 11. Liability of the Directors.

11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages,

charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- (a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;
- (b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;
- (c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified; or
- (d) discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

- (a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- (b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or
- (c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or
- (d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:

- (a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or
- (b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 12. Directors' Interests.

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

Art. 13. Disqualification of Directors.

13.1 The office of director shall, ipso facto, be vacated:

- (a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
- (b) if by notice in writing he resigns his office; or
- (c) if he is prohibited by the Law from being a director; or
- (d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Title IV. - Decisions of the Members

Art. 14. Powers and Voting Rights.

14.1 The shareholders have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each shareholder shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

14.4 In the event that the Company has a single shareholder, such single shareholder shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

Art. 15. Form, Quorum and Majority.

15.1 Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.

15.2 If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

15.3 Every shareholder has the right to vote in person or by proxy. An appointed proxy need not be a shareholder.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the shareholders present.

15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the shareholders in a general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, (where the number of shareholders does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles), such resolution shall be duly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the shareholders, and after a second submission to the shareholders by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. Any such written resolution may be signed in counterparts by the shareholders of the Company each such counterpart when executed and delivered shall constitute one and the same instrument.

15.7 Any amendment to these Articles, to dissolve and liquidate the Company, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if approved by the majority of shareholders representing three quarters of the issued and outstanding capital.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").

16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the directors, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the shareholders at the registered offices of the Company.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 Dividends and other distributions shall be paid to shareholders in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.

17.4 As far as permitted by law, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased

by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a shareholder.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. General.

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

19.2 These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.

Transitory provision

1) The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg began on 26 September 2014 and shall end on 31 December 2014.

Fifth resolution

The Meeting confirms the establishment of the registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg with immediate effect.

Sixth resolution

The Meeting confirms for an unlimited duration the appointment of the following three (3) directors:

- Mr Michael John Nunn, with professional address at Monte Carlo Sun, 74 Boulevard d'Italie, MC 98000 Monaco.,
- Mr Jack Pieter Theron, with professional address at Monte Carlo Sun, 74 Boulevard d'Italie, MC 98000 Monaco.
- Solon Director Limited, with professional address at Suite E2, Union Court Building, Elizabeth Avenue And Shirley Street, Nassau, Bahamas,

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the Meeting, the Meeting was closed at 4.20 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par devant Nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la Société établie à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques sous la dénomination de «PHOSFANATIO INTERNATIONAL LIMITED», et ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques incorporée en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, le 10 février 2012, enregistrée sous le numéro 1695310.

L'Assemblée débute à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 13, avenue François Clément (Résidence du Midi) L-5612 Mondorf-les-Bains.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée, Monsieur Chris Oberhag, employé privé, avec adresse professionnelle au 13, avenue François Clément (Résidence du Midi) L-5612 Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Karola Böhm, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, avenue François Clément (Résidence du Midi) L-5612 Mondorf-les-Bains.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Il apparaît que les associés de la Société, représentant le capital total sont dûment représentés à cette Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour, ci-après reproduit, sans préavis, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1 - Reconnaissance et confirmation des résolutions adoptées par une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenu le 12 septembre 2014;

2 - Transfert du siège social de la Société à Luxembourg, et changement de nationalité de la Société, actuellement de nationalité des Iles Vierges Britanniques, à une société de nationalité Luxembourgeoise, sans dissolution préalable de la société et avec continuation de son existence juridique;

3 - Approbation du bilan et ouverture de la déclaration patrimoniale et du rapport d'évaluation de la Société, désormais de nationalité luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques, restent, sans limitation, dans leur intégralité de la propriété de la société Luxembourgeoise qui continuera à détenir tous les actifs et continuera d'assumer toutes les obligations et engagements de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques;

4 - Refonte totale des Statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom de «Phosfanatio International Limited» et sous la forme d'une «société à responsabilité limitée», tel que prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, lesquels Statuts après retraitement ont désormais la teneur figurant en Annexe 1 de la procuration;

5 - Confirmation de la création du siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

6 - Confirmation de la nomination des gérants de la Société pour une durée illimitée;

7 - Divers.

Après l'approbation de la déclaration du Président et avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée prend acte des résolutions adoptées par une réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 12 septembre 2014, au cours de laquelle tous les membres du conseil d'administration de la Société étaient présents, l'ensemble des résolutions du conseil précédent ayant été adopté par les sondages distincts et les votes unanimes, et par qui cette réunion du conseil, les gérants, entre autres, ont décidé de transférer le siège social de la Société de P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg, et à laquelle réunion il a été décidé et reconnu, conformément aux Lois des sociétés civiles et des Iles Vierges Britanniques, ainsi que les sociétés et le droit civil du Grand-Duché de Luxembourg, que ce transfert de siège social prenne place et soit mis en place sans dissolution et sans aucune sorte de liquidation de la Société.

L'Assemblée confirme donc officiellement cette ancienne résolution, résolvant ainsi de statuer sur les autres points à l'ordre du jour de cette réunion, conformément à ces résolutions antérieures.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide le transfert du siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et le changement de nationalité de la Société, à l'heure actuelle de nationalité des îles Vierges britanniques, à une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution préalable de l'entreprise et avec continuation de son existence juridique.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve l'ouverture de la déclaration patrimoniale et un rapport d'évaluation de la Société, désormais de nationalité luxembourgeoise, en spécifiant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que tous les éléments des états financiers de la Société des Iles Vierges Britanniques au 30 Juin 2014 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans limitation, restent dans leur totalité la propriété de la Société Luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et continue à assumer toutes les responsabilités et les engagements de la Société auparavant de nationalité des îles Vierges britanniques.

Évaluation

La valeur de l'actif net total est indiquée dans un rapport établi par les gérants de la Société, en date du 12 septembre 2014.

La conclusion du rapport se lit comme suit:

«Aucun élément porté à notre attention ne nous permet de croire que lors de la migration, la valeur totale de l'actif net de la Société pour un montant de USD 3,849,131 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des parts sociales en circulation représentant le capital de la Société».

Ces états financiers et le rapport d'évaluation, après signature ne varient par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'adopter pour la Société la forme d'une société à responsabilité limitée («société à responsabilité limitée»), tel que prévu par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sous le nom de «Phosfanatio International Limited» et d'adopter de nouveaux Statuts de la Société, qui, après refonte totale, afin de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La Société est constituée sous le nom de «Phosfanatio International Limited»

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de conduire les activités suivantes:

(a) Elle peut acquérir, détenir et disposer par n'importe quel moyen, directement ou indirectement, de participations ou d'obligations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations.

(b) La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou affiliés et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

(c) Acquérir et gérer des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autrement.

(d) La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

(e) Entreprendre toutes activités en relation avec l'exploration, l'exploitation et l'extraction de toutes ressources naturelles.

(f) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

(g) Participer dans la création, développement, gestion et contrôle de n'importe quelle société ou entreprise.

3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

3.3 Toute activité menée par la Société sera menée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution du conseil de gérance et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adopté à la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Lorsque le conseil de gérance de la société détermine que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales**Art. 6. Capital.**

6.1 Le capital émis de la Société est fixé à EUR 20.000 (vingt mille euros), représenté par 20,000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

6.3 Pour autant que permis par la Loi Luxembourgeoise, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les membres; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

7.3 En cas de pluralité d'associés la cession aux associés est possible seulement avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

7.4 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux associés dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.5 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Titre III. - Gestion**Art. 8. Gérants.**

8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants nommés par résolution des associés, ou de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables sans préavis et sans notice.

Art. 9. Pouvoirs des Gérants.

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs, sauf ceux réservés par la loi ou ces Articles pour l'assemblée générale pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Sous réserve de l'Article 9.3, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.

9.3 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.4 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par résolution de l'associé unique ou du conseil de gérance.

Art. 10. Procédure.

10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmé dans les procès-verbaux de la réunion et signé par (i) le Président de la réunion (ii) le Président de la réunion suivante, ou (iii) n'importe quel gérant présent à l'assemblée (soit en personne, soit par téléphone ou autre moyen similaire) et, si un a été nommé, par le secrétaire. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par (i) le Président de la réunion (ii) le Président de la réunion suivante, ou (iii) n'importe quel gérant présent à l'assemblée (soit en personne, soit par téléphone ou autre moyen similaire). Les gérants peuvent, s'ils le souhaitent, nommer un secrétaire qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions des gérants et des résolutions approuvées lors des assemblées générales.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;

(c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est associé direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou

(d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:

(a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:

(a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale des associés.

11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 12. Intérêts des gérants.

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, gérant, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

Art. 13. Disqualification des gérants.

13.1 Le poste de gérant sera, ipso facto, rendu vacant:

(a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créiteurs ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolvables; ou

(b) s'il remet sa démission par écrit; ou

(c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou

(d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

Titre IV. - Résolutions des membres

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

14.1 Les associés ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplies par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.

14.3 Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.

15.1 Il sera donné à tous les associés un avis de toute assemblée générale des s selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un associé détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout associé a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un associé.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des associés présents.

15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les associés réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les associés, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté. Une telle résolution écrite peut être signée en contrepartie par les associés de la Société dont chaque exemplaire exécuté et remis sera un original, mais les exemplaires constitueront ensemble un seul et même instrument.

15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social émis.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

Titre V. - Comptes annuels - Bilan - Distributions

Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).

16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminées par l'assemblée générale des associés sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.

17.3 Les dividendes seront payés aux associés en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportion du montant libéré sur leurs parts sociales durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Général.

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2 Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg a débuté le 26 septembre 2014 et se terminera le 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée confirme l'établissement du siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Assemblée confirme pour une durée illimitée la nomination des trois (3) gérants suivants:

- Mr Jack Pieter Theron, ayant une adresse professionnelle à Monte Carlo Sun, 74 Boulevard d'Italie, MC 98000 Monaco.
 - Solon Director Limited, ayant une adresse professionnelle à Suite E2, Union Court Building, Elizabeth Avenue And Shirley Street, Nassau, Bahamas
 - Mr Michael John Nunn, ayant une adresse professionnelle à Monte Carlo Sun, 74 Boulevard d'Italie, MC 98000 Monaco
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16.20 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, C. Oberhag, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 octobre 2014. REM/2014/2183. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 31 octobre 2014.

Référence de publication: 2014170603/706.

(140194772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Tailor European Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.031,52.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.171.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of August.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Headway Investment Partners III L.P., a limited partnership registered in Scotland under the Limited Partnerships Act 1907 under number SL9054, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland,

here represented by Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 July 2014.

2. TULIP European Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.235,

here represented by Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 July 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders"), representing the entire share capital of Tailor European Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifty-eight thousand seven hundred and eighty-five Euro and forty-six Cents (EUR 58,785.46) registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174.171, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 march 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1266 on 29 May 2013 (the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company divided into two million five hundred thousand (2,500,000) class A shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class B shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class C shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class D shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class E shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class F shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class G shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class H shares and three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class I shares, being understood that three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class J shares are temporarily held by the Company, and having waived any notice requirements, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of fifty-eight thousand seven hundred eighty-five euros and forty-six cents (EUR 58,785.46) to fifty-five thousand thirty-one euros and fifty-two cents (EUR 55,031.52) by cancellation of all the three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class J shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

3. Subsequent amendment of article 7 of the articles of incorporation of the Company.

4. Subsequent amendment of article 24 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to reduce the share capital of the Company by an amount of three thousand seven hundred fifty-three euros and ninety-four cents (EUR 3,753.94) from its current amount of fifty-eight thousand seven hundred eighty-five euros and forty-six cents (EUR 58,785.46) to fifty-five thousand thirty-one euros and fifty-two cents (EUR 55,031.52) by cancellation of all of the three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class J shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, which are temporarily held by the Company, and by reimbursement to the shareholders in accordance with the Articles of Incorporation of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Company's share capital shall from now on be represented by two million five hundred thousand (2,500,000) class A shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class B shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class C shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class D shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class E shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class F shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class G shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class H shares and three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) class I shares and the general meeting of shareholders therefore decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the company is set at fifty-five thousand thirty-one euros and fifty-two cents (EUR 55,031.52) divided into two million five hundred thousand (2,500,000) new class A shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) new class B shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) new class C shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) new class D shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) new class E shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) new class F shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) new class G shares, three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) new class H shares and three hundred seventy-five thousand three hundred ninety-four (375,394) new class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.”

Third resolution

As a further consequence of the First resolution the general meeting of shareholders decides to amend article 7 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

“ **Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Subject to always complying with applicable law, the share capital of the Company may from time to time be reduced by the repurchase and cancellation of an entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class, provided that the order of repurchase set out below be respected. Any repurchase shall be triggered by the Company. The shareholder(s) have no right to force any repurchase of their shares. The repurchase price shall be agreed upon between, on the one hand, the shareholder whose shares are redeemed and, on the other hand, the general meeting of shareholders resolving on the repurchase and cancellation of the shares and, accordingly, on the reduction of the Company's share capital, both parties acting reasonably, notably taking into consideration the financial rights attached to the relevant class of shares as per these Articles.

The above mentioned repurchases shall be made in the following order of priority:

- i. no class A shares may be repurchased if the Company has at the time of the repurchase any class B shares outstanding; when the class A shares shall be repurchased, the Company shall be dissolved and liquidated at the same time;
- ii. no class B shares may be repurchased if the Company has at the time of the repurchase any class C shares outstanding;
- iii. no class C shares may be repurchased if the Company has at the time of the repurchase any class D shares outstanding;
- iv. no class D shares may be repurchased if the Company has at the time of the repurchase any class E shares outstanding;
- v. no class E shares may be repurchased if the Company has at the time of the repurchase any class F shares outstanding;
- vi. no class F shares may be repurchased if the Company has at the time of the repurchase any class G shares outstanding;
- vii. no class G shares may be repurchased if the Company has at the time of the repurchase any class H shares outstanding;

viii. no class H shares may be repurchased if the Company has at the time of the repurchase any class I shares outstanding.

The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution.”

Fourth resolution

As a further consequence of the First resolution the general meeting of shareholders decides to amend article 24 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

“ Art. 24. Allocation of Profits.

24.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

24.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory once the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

24.3 The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine whether all or part of the remainder of the net profits shall be distributed.

24.4 As long as any class I shares are outstanding, the holders of class I shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class I shares held by them.

24.5 In the case, where there shall no longer be any class I shares outstanding in the Company, the holders of class H shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class H shares held by them.

24.6 In the case, where there shall no longer be any class H shares outstanding in the Company, the holders of class G shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class G shares held by them.

24.7 In the case, where there shall no longer be any class G shares outstanding in the Company, the holders of class F shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class F shares held by them.

24.8 In the case, where there shall no longer be any class F shares outstanding in the Company, the holders of class E shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class E shares held by them.

24.9 In the case, where there shall no longer be any class E shares outstanding in the Company, the holders of class D shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class D shares held by them.

24.10 In the case, where there shall no longer be any class D shares outstanding in the Company, the holders of class C shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class C shares held by them.

24.11 In the case, where there shall no longer be any class C shares outstanding in the Company, the holders of class B shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class B shares held by them.

24.12 In the case, where there shall no longer be any class B shares outstanding in the Company, the holders of class A shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class A shares held by them.”

Costs and expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille quatorze, le vingt et un août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Headway Investment Partners III L.P., une société en commandite par action (limited partnership) constituée selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social à 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro SL009054,

dûment représentée par Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2014.

2. TULIP European Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.235,

dûment représentée par Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2014.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont les associés («Associés») de Tailor European Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.235, ayant un capital social de cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq Euros et quarante-six Cents (EUR 58.785,46) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.171, constituée selon acte reçu par le Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1266 du 29 mai 2013 (ci-après la "Société").

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, divisé en deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de catégorie A, trois cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie B, trois cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie C, trois cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie D, trois cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie E, trois cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie F, trois cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie G, trois cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie H et trois cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie I, étant entendu que trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (375,394) Parts Sociales de classe J sont détenues temporairement par la Société, et ayant renoncé à toute convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-six cents (EUR 58.785,46) à cinquante-cinq mille trente-et-un euros et cinquante-deux cents (EUR 55.031,52) par l'annulation de toutes les trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375,394) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 24 des statuts de la Société.

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois mille sept cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 3.753,94) de son montant actuel de cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-six cents (EUR 58.785,46) à cinquante-cinq mille trente et un euros et cinquante-deux cents (EUR 55.031.52) par l'annulation de toutes les trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune, étant détenues temporairement par la Société et par remboursement aux associés conformément aux Statuts de la Société.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, le capital social de la Société sera désormais représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de catégorie A, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie B, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie C, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie D, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie E, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie F, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie G, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie H et trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-

quatorze (375.394) parts sociales de catégorie I et l'assemblée générale des associés décide par conséquent de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-cinq mille trente et un euros et cinquante-deux cents (EUR 55.031,52) représenté par deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales de catégorie A, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie B, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie C, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie D, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie E, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie F, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie G, trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie H et trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (375.394) parts sociales de catégorie I, toutes avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.»

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale des associés décide par conséquent de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Sous réserve de toujours respecter la loi applicable, le capital social de la Société peut de temps à autre être réduit par le rachat et l'annulation d'une entière catégorie de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en émission de cette catégorie, étant entendu que l'ordre de rachat tel que décrit ci-dessous soit respecté. Tout rachat doit être déclenché par la Société. Le(s) associé(s) n'a / ont pas le droit de forcer au rachat de leurs parts sociales. Le prix de rachat doit être convenu entre, d'une part, l'associé dont les parts sociales sont rachetées et, d'autre part, l'assemblée générale des associés décidant du rachat et de l'annulation des parts sociales, et, par conséquent, de la réduction du capital social de la Société, chacune des parties agissant raisonnablement, notamment en prenant en compte les droits financiers attachés à la catégorie de part sociale concernée conformément aux Statuts.

Les rachats mentionnés ci-dessous doivent être faits dans l'ordre de priorité suivant:

i. aucune part sociale de catégorie A ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des parts sociales de catégorie B restantes, quand les parts sociales de catégorie A sont rachetées, la Société doit être dissoute et liquidé en même temps;

ii. aucune part sociale de catégorie B ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des parts sociales de catégorie C restantes;

iii. aucune part sociale de catégorie C ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des parts sociales de catégorie D restantes;

iv. aucune part sociale de catégorie D ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des parts sociales de catégorie E restantes;

v. aucune part sociale de catégorie E ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des parts sociales de catégorie F restantes;

vi. aucune part sociale de catégorie F ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des parts sociales de catégorie G restantes;

vii. aucune part sociale de catégorie G ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des parts sociales de catégorie H restantes;

viii. aucune part sociale de catégorie H ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des parts sociales de catégorie I restantes.

Les règles prévues ci-dessous ne préjudicient aucune autre forme de réduction de capital ou toute autre forme de distribution.»

Quatrième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale des associés décide par conséquent de modifier l'article 24 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 24. Affectation des Bénéfices.**

24.1 Le solde créditeur du compte de profits et de pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le profit net de la Société.

24.2 Chaque année, cinq pourcent (5%) du profit net sera transféré à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pourcent (10%) du capital social souscrit de la Société.

24.3 L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

24.4 Tant que des parts sociales de catégorie I sont restantes, les détenteurs des parts sociales de catégorie I devront recevoir tous les profits restants distribués, s'il y en a, conformément à la décision de l'associé unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, en proportion au nombre de parts sociales de catégorie I détenues par eux.

24.5 Dans le cas où il n'y a plus de parts sociales de catégorie I restantes dans la Société, les détenteurs des parts sociales de catégorie H devront recevoir tous les profits restants distribués, s'il y en a, conformément à la décision l'associé unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, en proportion au nombre de parts sociales de catégorie H détenues par eux.

24.6 Dans le cas où il n'y a plus de parts sociales de catégorie H restantes dans la Société, les détenteurs des parts sociales de catégorie G devront recevoir tous les profits restants distribués, s'il y en a, conformément à la décision l'associé unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, en proportion au nombre de parts sociales de catégorie G détenues par eux.

24.7 Dans le cas où il n'y a plus de parts sociales de catégorie G restantes dans la Société, les détenteurs des parts sociales de catégorie F devront recevoir tous les profits restants distribués, s'il y en a, conformément à la décision l'associé unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, en proportion au nombre de parts sociales de catégorie F détenues par eux.

24.8 Dans le cas où il n'y a plus de parts sociales de catégorie F restantes dans la Société, les détenteurs des parts sociales de catégorie E devront recevoir tous les profits restants distribués, s'il y en a, conformément à la décision l'associé unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, en proportion au nombre de parts sociales de catégorie E détenues par eux.

24.9 Dans le cas où il n'y a plus de parts sociales de catégorie E restantes dans la Société, les détenteurs des parts sociales de catégorie D devront recevoir tous les profits restants distribués, s'il y en a, conformément à la décision l'associé unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, en proportion au nombre de parts sociales de catégorie D détenues par eux.

24.10 Dans le cas où il n'y a plus de parts sociales de catégorie D restantes dans la Société, les détenteurs des parts sociales de catégorie C devront recevoir tous les profits restants distribués, s'il y en a, conformément à la décision l'associé unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, en proportion au nombre de parts sociales de catégorie C détenues par eux.

24.11 Dans le cas où il n'y a plus de parts sociales de catégorie C restantes dans la Société, les détenteurs des parts sociales de catégorie B devront recevoir tous les profits restants distribués, s'il y en a, conformément à la décision l'associé unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, en proportion au nombre de parts sociales de catégorie B détenues par eux.

24.12 Dans le cas où il n'y a plus de parts sociales de catégorie B restantes dans la Société, les détenteurs des parts sociales de catégorie A devront recevoir tous les profits restants distribués, s'il y en a, conformément à la décision l'associé unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés, en proportion au nombre de parts sociales de catégorie A détenues par eux.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KREUZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2014. Relation: LAC/2014/40308. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170738/321.

(140194504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Thunderbird E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 117.027.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of October.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. JER THUNDERBIRD S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115484, having its registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

here represented by Mr Martin Eckel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 23 September 2014, and

2. Thunderbird Beteiligungs GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf, Germany, under number HRB 65664, having its registered office at Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, Germany,

here represented by Mr Martin Eckel, previously named, by virtue of a proxy, given in Düsseldorf, on 24 September 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Thunderbird E S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117027, having its registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1375 on 17 July 2006. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-three thousand euro (EUR 273,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each up to two hundred eighty-five thousand five hundred euro (EUR 285,500) through the issue of ten thousand nine hundred twenty (10,920) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred seventy-three thousand euro (EUR 273,000) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to two hundred eighty-five thousand five hundred euro (EUR 285,500) through the issue of ten thousand nine hundred twenty (10,920) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The ten thousand nine hundred twenty (10,920) new shares issued have been duly subscribed by JER THUNDERBIRD S.à r.l., aforementioned, for the price of two hundred seventy-three thousand euro (EUR 273,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of two hundred seventy-three thousand euro (EUR 273,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of two hundred seventy-three thousand euro (EUR 273,000) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at two hundred eighty-five thousand five hundred euro (EUR 285,500) represented by eleven thousand four hundred twenty (11,420) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) JER THUNDERBIRD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 115484, ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Martin Eckel, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 Septembre 2014, et

2) Thunderbird Beteiligungs GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), existant selon les lois de l'Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial de la cour locale de Düsseldorf sous le numéro HRB 65664, ayant son siège social au Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, Allemagne,

ici représenté par Monsieur Martin Eckel, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Düsseldorf, le 24 Septembre 2014.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Thunderbird E S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117027, constituée selon acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1375 en date du 17 juillet 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société pour un montant de deux cent soixante-treize mille euros (EUR 273.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, jusqu'à celui de deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 285.500), par l'émission de dix mille neuf cent vingt (10.920) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux cent soixante-treize mille euros (EUR 273.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à celui de deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 285.500), par l'émission de dix mille neuf cent vingt (10.920) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par JER THUNDERBIRD S.à r.l., précitée, pour le prix de deux cent soixante-treize mille euros (EUR 273.000).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de deux cent soixante-treize mille euros (EUR 273.000) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de deux cent soixante-treize mille euros (EUR 273.000) est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 285.500,-) représentée par onze mille quatre cent vingt (11.420) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ECKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14263. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014170742/135.

(140194762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Travis Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.474.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of October.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Hansjörg Sommerau, director of companies, born on October 31, 1955 at Zurich, residing at Riedstrasse 5c, 8832 Wollerau hereby represented by himself, residing professionally at Tavis Capital, Riedstrasse 5c, 8832 Wollerau

2. Dr. Bernhard Vögeli, director of companies, born on 26th of March 1968 at Schaffhausen, Switzerland, residing at Rehweid 3, 8700 Küsnacht, Switzerland, hereby represented by himself, residing professionally at Tavis Capital, Riedstrasse 5c 8832 Wollerau

3. Werner BHEND, director, born on April 7th, 1969 at Aarburg, residing at Einsiedlerstrasse 15C, CH 8820 Wädenswil, represented by himself, with professional address at Tavis Capital, Riedstrasse 5c, 8832 Wollerau.

such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they do incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "TAVIS CAPITAL S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in a limited corporate partnership by shares (société en commandite par actions) qualified as a Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) - Fonds d'Inves-

tissement Spécialisé (SIF), under the name of "Tavis Capital Investment Funds", and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.

3.2 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and six hundred euros (EUR 12,600), consisting of one hundred twenty-six (126) shares having a par value of one hundred euros (EUR 100) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of incorporation as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 Inter vivos, they may only be transferred to existing or new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferors and the transferees consent.

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the sole shareholder.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of incorporation.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of incorporation regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by electronic mail or by registered letter or courier or delivered in person at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders' vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote 11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of incorporation, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another shareholder or a member of the board or a managing partner or partner of Tavis Capital as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 14. Board of managers.

14.1 The Company is managed by one or more managers. The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the meeting of shareholders holding a majority of votes. In case of plurality of managers, the shareholders may nominate category A managers and/or category B managers.

14.2 The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and, if applicable with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager, if applicable. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 15. Election and removal of managers and term of the office.

15.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

15.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

15.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 16. Dealings with third parties.

16.1 In dealing with third parties, the sole managers or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

16.2 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of two Category A Managers or by one Category A Manager and one Category B Manager.

16.3 The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders,

Art. 17. Statutory auditor(s), independent auditor(s).

17.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

17.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

17.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

17.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

17.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of incorporation relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

17.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 19 Profits.

19.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of incorporation.

Art. 20. Interim dividends, Share premium.

20.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

20.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

Art. 21. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators' powers and remuneration.

Art. 22. Governing law. These articles of incorporation shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2014.

Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn-up by the appearing parties, the said parties, represented as stated here above, declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Hansjörg Sommerau	42	EUR 4,200	33,33 %	33,33 %
Dr. Bernhard Vögeli	42	EUR 4,200	33,33 %	33,33 %
Werner Bhend	42	EUR 4,200	33,33 %	33,33 %
TOTAL	126	EUR 12,600.-	100.00 %	100.00 %

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100 %) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and six hundred euros (EUR 12,600.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be two thousand euros.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital, have passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

- Hansjörg Sommerau director of companies, born on October 31, 1955 in Zurich, Switzerland, having his professional address at Tavis Capital, Riedstrasse 5c 8832 Wollerau:

* (Category A);

- Dr. Bernhard Vögeli director of companies, born on March 26th, 1968 in Schaffhausen, Switzerland, having its professional address at Tavis Capital, Riedstrasse 5c 8832 Wollerau:

* (Category A);

- Andreas Fuchs director of companies, born on April 20st, 1965 at St. Wendel, having its professional address at Luxembourg Fund Partners S.A., 2 boulevard de la Foire, 1528 Luxembourg

* (Category A);

The members are appointed for until the end of the annual general meeting approving the annual accounts as of December 2014

3. The following person is appointed as independent auditor of the Company until the end of the annual general meeting approving the annual accounts as of December 31, 2014: PricewaterhouseCoopers Luxembourg, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

4. The address of the Company's registered office is set at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Hansjörg Sommerau, administrateur, né le 31 octobre 1955 à Zürich, résidant à l'adresse Riedstrasse 5c, 8832 Wollerau, Suisse représenté par lui-même, ayant l'adresse professionnel suivante, Tavis Capital, Riedstrasse 5c, 8832 Wollerau, Suisse.

2. Bernhard Vögeli, administrateur, né le 26 Mars 1968 à Schaffhausen, résidant à l'adresse Rehweid 3, 8700 Küsnacht, Suisse représenté par lui-même, ayant l'adresse professionnel suivante, Tavis Capital, Riedstrasse 5c, 8832 Wollerau, Suisse.

3. Werner BHEND, administrateur, né le 07 avril 1969 a Aarburg, demeurant Einsiedlerstrasse 15C, CH 8820 Wädenswil, représenté par lui-même, ayant l'adresse professionnelle suivante Tavis Capital, Riedstrasse 5c, 8832 Wollerau.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront rédigés comme suit:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé par la suite, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TAVIS CAPITAL S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la prise de participation dans une société en commandite par actions, qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) - Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF), dénommée «Tavis Capital Investment Funds», en tant que gérant commandité et associé commandité responsable indéfiniment.

3.2 La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire prévue par la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction correspondante du capital social.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification

ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'inscription d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces inscriptions pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou, le cas échéant, par le gérant unique, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire prévue par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession d'action doit être documentée par un contrat de cession écrit sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite à quoi tout gérant pourra porter la cession au registre des associés.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et inscrire dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés et vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant un associé, un administrateur ou un partenaire de la société Tavis Capital, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à une assemblée générale des associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 14 Conseil de gérance.

Art. 14.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix. En cas de pluralités de gérants, les associés peuvent nommer des gérants de catégorie A et/ou de catégorie B.

Art. 14.2. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et, si applicable, qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins

le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B, si applicable. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 15. Élection et révocation des gérants et terme du mandat.

15.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

15.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

15.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 16. Rapports avec les tiers.

16.1 Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

16.2 Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

16.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s), Réviseur(s) d'entreprises.

17.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

17.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

17.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

17.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

17.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

17.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

17.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

Art. 18. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Bénéfices.

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

19.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets de la Société sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 20. Acomptes sur dividendes, Prime d'émission.

20.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes, sous réserve que (i) des comptes provisoires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices obtenus depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes prélevées de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

20.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

Art. 22. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice de la Société prend cours à la date de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Des acomptes sur dividendes peuvent également être versés au cours du premier exercice de la Société.

Souscription et Paiement

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire entièrement le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montants souscrits (EUR)	% de capital social	Capital libéré
Hansjörg Sommerau	42	EUR 4,200	33,33 %	33,33 %
Dr. Bernhard Vögeli	42	EUR 4,200	33,33 %	33,33 %
Werner Bhend	42	EUR 4,200	33,33 %	33,33 %
TOTAL	126	EUR 12,600.-	100.00 %	100.00 %

Toutes les parts sociales ont été libérées jusqu'à concurrence de cent pourcent (100%) par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille six cents euros (12.600,-Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

Résolutions des associés

Les associés constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, prennent les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil de gérance est établi à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil de gérance de la Société:

- Hansjörg Sommerau, administrateur, né le 31 octobre 1955 à Zürich, résidant à l'adresse Riedstrasse 5c, 8832 Wollerau, Suisse représenté par lui-même, ayant l'adresse professionnel suivante, Tavis Capital, Riedstrasse 5c, 8832 Wollerau, Suisse.

* (Categorie A);

- Dr. Bernhard Vögeli, administrateur, né le 26 Mars 1968 à Schaffhausen, résidant à l'adresse Rehweid 3, 8700 Küsnacht, Suisse représenté par lui-même, ayant l'adresse professionnel suivante, Tavis Capital, Riedstrasse 5c, 8832 Wollerau, Suisse.

* (Categorie A);

- Andreas Fuchs, administrateur, né le 20 Avril 1965 à St. Wendel, résidant à l'adresse Saarstrasse 80, 54290 Trier, Allemagne représenté par lui-même, ayant l'adresse professionnel suivante, Luxembourg Fund Partners S.A., 2 boulevard de la Foire, 1528 Luxembourg.

* (Categorie A);

Les gérants sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

3. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprise jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014: PricewaterhouseCoopers Luxembourg, 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

4. L'adresse du siège social de la Société est le 2, boulevard de la Foire, L-1528 Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sommerau, Vögeli, Bhend, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2014. Relation: RED/2014/2250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 03 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014170747/614.

(140195107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

FIBEM, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.980.000,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014171240/9.

(140195824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

FHG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.800,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.245.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014171239/9.

(140195768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.